

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 10 AVRIL 2012**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 avril 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120410/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120410/access.html>

Le 10 avril 2012, à 18h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Avancement du dossier de candidature du gTLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

AVANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU GTLD « .FROGANS »

Dans le prolongement de sa décision du 19 mars 2012 de signer le Contrat d'Opérateur Technique de Registre DNS avec l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), le Conseil d'administration prend acte que la signature est intervenue le 3 avril 2012. Pour rappel, ce contrat porte sur deux sujets. Le premier sujet concerne les prestations de conseil relatives au dossier de candidature du gTLD « .frogans » auprès de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers); le deuxième sujet porte sur les futures prestations techniques en vue de permettre l'exploitation effective du gTLD « .frogans ».

Dans le prolongement de sa décision du 19 mars 2012 de poursuivre la candidature de l'OP3FT pour obtenir la délégation du gTLD « .frogans » auprès de l'ICANN, le Conseil d'administration a pris connaissance du contenu du dossier de candidature incluant les réponses rédigées par l'Afnic.

Au vu de ce contenu, le Conseil d'administration décide de déposer le dossier de candidature.

Le Conseil d'administration prend acte que la date limite du dépôt de ce dossier a été fixée par l'ICANN au 12 avril 2012 à 23h59 UTC (Coordinated Universal Time).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 20h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540